

MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 OCTOBRE 2018 TOULOUSE

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 23 octobre 2018 à Toulouse, a voté les trois motions suivantes :

Motion 1 : Collège, enseignements facultatifs de latin et de grec ancien.

La CNARELA demande **que soit définitivement supprimée l'expression « dans la limite de »**, dans l'Arrêté du 16 juin 2017. À la rentrée 2018, une écrasante majorité d'établissements proposent uniquement des horaires diminués, faisant peu de cas des textes officiels. Cette situation est inacceptable pour les élèves et les professeurs.

L'Arrêté du 16 juin 2017 donne toute latitude aux chefs d'établissement de faire perdurer la situation imposée par la précédente ministre de l'Éducation nationale dans le cadre de la réforme du collège, qui a fait perdre 3h de latin et 1h de grec ancien. La volonté du nouveau ministre d'ajouter une heure en 4^e et une heure en 3^e pour les Langues et Culture de l'Antiquité au collège n'est donc pas du tout suivie d'effet.

La CNARELA demande au ministère de **flécher, dans les dotations horaires, les enseignements facultatifs de latin et de grec ancien au collège, de rédiger un arrêté qui ne laisse plus de place aux ambiguïtés**, comme noyer le latin et le grec ancien sous l'appellation « Langues et Cultures de l'Antiquité », et de **rétablir l'heure qui manque toujours en 5^e**. Les disparités horaires entre les établissements doivent cesser.

La CNARELA demande enfin que **les deux enseignements facultatifs**, pour les élèves qui les suivent, soient pris en compte dans le calcul total des points ajoutés au contrôle continu et aux examens dans le cadre du DNB. Elle prie le ministère de rappeler à tous les niveaux hiérarchiques l'existence de la circulaire n° 2018-012 du 24-1-2018, en particulier sur la possibilité de suivre un enseignement de LCA et une autre option (CHAM, Langues et cultures européennes, etc.).

Motion votée à l'unanimité.

Motion 2: Lycée, spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité ».

La CNARELA dénonce la tentative de mise à mort de la nouvelle spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » orchestrée par la DGESCO dans la note de service n° 2018-109 du 5-9-2018. Cette note relègue en effet la spécialité au rang de celles qui seront « plus spécifiques » ou « plus rares ». La volonté du Président de la République et celle du ministre de l'Éducation nationale de valoriser les langues anciennes sont ainsi entachées par ce texte qui ne leur reconnaît aucune valeur pour la poursuite des études supérieures, alors que ces disciplines, dans le cadre du nouveau baccalauréat, pourraient engager les bacheliers dans des cursus de Lettres, d'Histoire, d'Histoire de l'Art, de CPGE littéraires, et améliorer fortement leur réussite dans de nombreux parcours de sciences humaines et même scientifiques, tant les difficultés rencontrées sur la maîtrise de langue française sont à présent criantes à l'université.

La fuite des élèves vers l'enseignement privé, dont les parcours proposeront sûrement cette spécialité, entraînera une déperdition d'élèves analogue à celle qu'a subie le collège, lors de la réforme de 2016. Il est important pour nous que l'école républicaine laïque puisse offrir à tous les élèves un accès à la culture pour leur réussite.

La CNARELA réitère donc instamment sa demande d'**ouverture de la spécialité dans le plus grand nombre possible d'établissements publics** et dénonce la politique des « bassins d'enseignement » qui accentuera les difficultés de recrutement ou isolera de nombreux établissements. Elle demande au ministère de prendre en considération les élèves qui suivront une section de langue latine ou une section de langue grecque sur une partie de l'horaire de cette spécialité en la dotant de **moyens de fonctionnement nécessaires**.

Motion votée à l'unanimité.

Motion 3 : Lycée, option facultatives de latin et de grec ancien.

La CNARELA a pris connaissance des déclarations du ministre de l'Éducation nationale dans le *Journal du dimanche* du 30 septembre 2018. Elle salue sa décision de maintenir un bonus pour les langues anciennes dans le nouveau baccalauréat. Elle demande instamment que les textes officiels définissent sans équivoque les conditions de cette reconnaissance. En effet, **le bonus doit garder tout son poids en s'ajoutant à l'ensemble des points du baccalauréat et non seulement aux 10% du contrôle continu.**

La CNARELA prie le ministre de veiller scrupuleusement à ce que tous les lycées qui proposent actuellement les options de LCA latin et grec ancien puissent conserver la même offre à la rentrée 2019, dans les conditions définies par les grilles horaires nationales (3h par option et par niveau). **À cette fin, les horaires doivent être fléchés.**

La CNARELA demande par ailleurs que soit encouragée l'ouverture de ces options dans les établissements qui ne les proposent pas encore, afin de les **rendre réellement accessibles à tous les élèves**. La CNARELA revendique à ce titre le droit, pour les **élèves des séries technologiques**, d'accéder aux options facultatives de latin et de grec ancien.

Motion votée à l'unanimité.